

États financiers intermédiaires (non audités)

30 juin 2012

Les états financiers intermédiaires ci-joints n'ont pas été revus par les auditeurs externes du Fonds. Les auditeurs externes examineront les états financiers annuels du Fonds au 31 décembre 2012, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Aux	30 juin 2012	31 décembre 2011
net		
Placements, à la juste valeur (coût 29 761 876 \$; 2011 – 50 738 375 \$)	33 639 072 \$	54 878 654 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	767 743	2 211 596
Dividendes et intérêts à recevoir	373 303	689 572
Souscriptions à recevoir	163 572	-
Montant à recevoir sur la vente de placements	1 172 054	-
Intérêts payés d'avance – Facilité de prêt (note 9)	-	51 285
• ; ;	36 115 744 \$	57 831 107 \$
Passif		
Emprunt (note 9)	-	8 500 000
Rachats à payer	1 987 718	-
Distributions à payer	4 965	276 192
	1 992 683 \$	8 776 192 \$
A -4°C4 (4 1	24 122 071 0	40.054.015.6
Actif net représentant les capitaux propres	34 123 061 \$	49 054 915 \$
Actif net représentant les capitaux propres		
Série R	33 976 493 \$	49 054 915 \$
Série A*	146 568	S. O.
Série F*	S. O.	S. O.
Nombre de parts en circulation (note 3)		
Série R	2 598 780	3 945 599
Série A*	11 223	5 743 377 S. 0.
Série F*	S. O.	s. o. s. o.
SCIIC I	3. 0.	5. 0.
Actif net par part (note 8)		
Série R	13,07 \$	12,43 \$
Série A*	13,06	S. O.
Série F*	S. O.	S. O.

^{*}La série A a commencé le 25 juin 2012. La série F a été arrêtée le 30 juin 2012.



ÉTATS DES RÉSULTATS (non audités)

Pour les périodes closes les 30 juin	2012	2011
Revenus de placement		
Dividendes	1 622 212 \$	1 436 361 \$
Intérêts	40 372	179 267
Moins : retenues d'impôt étranger à la source	(88 081)	(83 258)
•	1 574 503	1 532 370
Charges		
Frais de gestion (note 4)	344 358	270 768
Frais de service (note 4)	116 385	76 677
Coûts des communications aux porteurs de parts (note 4)	82 089	76 193
Honoraires d'audit	20 504	15 000
Honoraires des agents des transferts	15 495	5 158
Droits de garde et frais bancaires	24 896	26 382
Frais du comité d'examen indépendant	8 670	11 710
Intérêts débiteurs (note 9)	93 690	141 562
Droits de dépôt	40 034	23 950
Honoraires juridiques	57 161	5 113
V 1	803 282	652 513
Revenus de placement nets	771 221 \$	879 857 \$
Gain / (perte) de change et de placement réalisé et non réalisé	3 475 040 \$	000 011 0
Gain réalisé à la vente de placements		889 811 \$
Gain / (perte) de change réalisé	21 606	(602)
Frais d'opérations	(71 908)	(5 650)
Variation de la plus-value non réalisée sur opérations de change	73	1 22 6 7 40
Variation de la plus-value / (moins-value) non réalisée des placements	(263 084)	1 236 740
Gain net / (perte) sur les placements	3 161 727 \$	2 120 299 \$
Augmentation / (diminution) de l'actif net liée aux activités	3 932 948 \$	3 000 156 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités – série R	3 931 808 \$	3 000 156 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités – série A*	1 140	S. O.
Augmentation de l'actif net liée aux activités – série F *	S. O.	S. O.
Diminution de l'actif net liée aux activités par part – série R	1,04 \$	1,00 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités par part – série A*	0,16	S. O.
Augmentation de l'actif net liée aux activités par part – série F*	S. O.	S. O.

^{*}La série A a commencé le 25 juin 2012. La série F a été arrêtée le 30 juin 2012.



ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE – TOUTES LES SÉRIES (non audités)

Pour les périodes closes les 30 juin	2012	2011
Actif net au début de la période	49 054 915 \$	37 350 587 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités	3 932 948	3 000 156
Opérations des porteurs de parts		
Produit des émissions de parts	916 845	27 000
Réinvestissement des distributions	177 495	-
Coût des parts annulées	(14 831 643)	(602 186)
Coût des parts rachetées	(3 564 081)	-
Rémunération des placeurs pour compte	<u>-</u>	(676)
Opérations des porteurs de parts – net	(17 301 384)	(575 862)
Distributions aux porteurs de parts		
Revenus de placement nets	(1 563 418)	(1 253 027)
Total des distributions aux porteurs de parts	(1 563 418) \$	(1 253 027) \$
Actif net à la fin de la période	34 123 061 \$	38 521 854 \$



ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE – SÉRIE R (non audités)

Pour les périodes closes les 30 juin	2012	2011	
Actif net au début de la période	49 054 915 \$	37 350 587 \$	
Augmentation de l'actif net liée aux activités	3 931 808	3 000 156	
Opérations des porteurs de parts			
Produit des émissions de parts	771 368	27 000	
Réinvestissement des distributions	176 871	-	
Coût des parts annulées	(14 831 643)	(602 186)	
Coût des parts rachetées	(3 564 081)	`	
Rémunération des placeurs pour compte	<u> </u>	(676)	
Opérations des porteurs de parts – net	(17 447 485)	(575 862)	
Distributions aux porteurs de parts			
Revenus de placement nets	(1 562 745)	(1 253 027)	
Total des distributions aux porteurs de parts	(1 562 745) \$	(1 253 027) \$	
Actif net à la fin de la période	33 976 493 \$	38 521 854 \$	



ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE – SÉRIE A* (non audité)

Pour la période allant du début des activités, le 25 juin 2012, au 30 j	uin 2012
Actif net au début de la période	- \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités	1 140
Opérations des porteurs de parts	
Produit des émissions de parts	145 477
Réinvestissement des distributions	624
Coût des parts rachetées	-
Opérations des porteurs de parts – net	146 101
Distributions aux porteurs de parts	
Revenus de placement nets	(673)
Total des distributions aux porteurs de parts	(673)
Actif net à la fin de la période	146 568 \$

^{*}La série A a commencé le 25 juin 2012.



ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (non audité)

Nombre		Coût moyen	Juste valeur	En % de l'actif
d'actions	Titre	(\$)	(\$)	net
	ACTIONS			
	Consommation discrétionnaire			
55.021	Corus Entertainment Inc., catégorie B, sans droit de	1 262 607	1 326 620	3,
57 931	vote	020 150	1 162 001	
62 154	Liquor Stores N.A. Ltd.	939 159 1 046 092	1 162 901 1 149 355	3,
53 088	The North West Company, Inc.		3 638 876	3,
	Communities de la lessa	3 247 858	3 038 8/0	10,
33 640	Consommation de base	812 614	1 185 211	2
49 454	Altria Group Inc. Corby Distilleries Ltd., catégorie A	823 097	826 871	3,
219 761	Rogers Sugar, Inc.	1 085 231	1 276 811	2, 3,
219 /01	Rogers Sugar, Inc.	2 720 942	3 288 893	9,
	Énergie	2 /20 /42	3 200 073	<u></u>
21 507	Keyera Corp.	973 137	906 735	2,
99 614	Parkland Fuel Corporation	1 168 960	1 418 504	4,
<i>))</i> 011	Tarkiana Tuer Corporation	2 142 097	2 325 239	6,
	Soins de santé			
82 289	CML Healthcare, Inc.	858 605	786 683	2,
02 203	CME House, mor	858 605	786 683	2,
	Industries			,
69 345	Bird Construction, Inc.	753 371	977 764	2,
35 886	Brookfield Infrastructure Partners LP	739 791	1 227 393	3,
82 536	Davis + Henderson Income Corporation	1 361 097	1 421 270	4,
59 203	K-Bro Linen Inc.	1 036 378	1 418 504	4,
		3 890 637	5 044 931	14,
	Autres émetteurs publics			
77 713	Inter Pipeline Fund LP, catégorie A	1 125 723	1 492 090	4,
46 628	Pembina Pipeline Corporation	836 147	1 212 328	3,
		1 961 870	2 704 418	7,
	Immobilier			
55 945	American Capital Agency Corporation	1 606 127	1 916 313	5,
51 812	Annaly Capital Management Inc.	932 161	885 787	2,
54 106	Artis Real Estate Investment Trust	538 349	885 715	2,
106 866	Leisureworld Senior Care Corp.	1 128 203	1 247 126	3,
92 064	Medical Facilities Corporation	1 039 753	1 219 848	3,
70 648	Timbercreek Mortgage Investment Corp.	706 480	714 958	2,
		5 951 073	6 869 747	20,
24 = 2 =	Télécommunications	707.061	000.01.5	•
21 706	BCE Inc.	725 061	909 915	2,
65 219	Bell Aliant, Inc.	1 735 187	1 665 041	4,
49 498	Manitoba Telecom Services Inc.	1 455 113 3 915 361	1 640 859 4 215 815	4,



ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (non audité) (suite)

Au 30 juin 2	2012			
Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur	En % de l'actif net
u actions	Services publics	(4)	(4)	псь
78 095	Atlantic Power Corporation	1 034 553	1 014 454	3,0
48 542	Northland Power Inc.	717 455	865 018	2,5
1 128 366	Sprott Power Corp.	1 145 292	1 071 948	3,1
798 575	Sprott Power Corp., bons de souscription (Exp. 2014-06-03	55 900	-	-
		2 953 200	2 951 420	8,6
	Total des actions	27 641 643	31 826 022	93,3
Valeur nominale				
	REVENU FIXE			
705 000	Boralex Inc.6,75 %, 30 juin 2017	731 437	740 250	2,2
2 384 000	Yellow Media Inc., 7,30 % fév. 02/15	1 388 796	1 072 800	3,1
		2 120 233	1 813 050	5,3
	Total des titres à revenu fixe	2 120 233	1 813 050	5,3
	Total des placements	29 761 876	33 639 072	98,6
	Autres actifs moins les passifs		483 989	1,4
	Actif net		34 123 061	100,0



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

1. ORGANISATION

Le HARVEST Canadian Income & Growth Fund (le « Fonds ») est une fiducie de placement créée en vertu du régime des lois de la province de l'Ontario aux termes de la déclaration de fiducie datée du 31 mai 2010, date de création du Fonds. Il n'y a pas eu d'activités importantes au sein du Fonds entre la date de création, le 31 mai 2010, et le début des activités, le 29 juin 2010. Le 29 juin 2010, le Fonds a procédé à un premier appel public à l'épargne de 2 916 667 unités, à un prix unitaire de 12,00 \$, pour un produit brut de 35 000 004 \$. Chaque unité se composait d'une part de fiducie et d'un bon de souscription. Le 20 juillet 2010, une option de surallocation visant l'acquisition de 111 655 parts de fiducie supplémentaires a été exercée à un prix unitaire de 12,00 \$, pour un produit brut de 1 339 860 \$.

Le Fonds a été converti en fonds commun de placement à capital variable le 20 juin 2012 (à la « date de la conversion »). À la date de conversion, les parts sont devenues rachetables à la valeur liquidative unitaire, sur une base quotidienne, et le Fonds a été assujetti au Règlement 81-102.

Le Fonds offre des parts des séries R, A et F, uniquement par l'intermédiaire de courtiers enregistrés. Tous les investisseurs existants au 20 juin 2012 ont obtenu, à la date de conversion, une part de série R pour chaque part détenue. Des nouvelles souscriptions de parts de la série R sont offertes moyennant des frais d'acquisition initiaux. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs, moyennant des frais d'acquisition initiaux et des frais de conseils supérieurs à ceux des parts de série R. Aucuns frais d'acquisition initiaux et aucuns frais de conseils ne sont exigés pour les parts de série F, mais celles-ci sont offertes uniquement aux investisseurs qui disposent de comptes à programme contre rémunération auprès de courtiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, et les montants qui y sont présentés sont en dollars canadiens. La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction formule des estimations et des hypothèses. Ces estimations et ces hypothèses influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, la présentation des éventualités à la date des états financiers et les montants des produits et des charges déclarés pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Évaluation des placements

La juste valeur des placements à la date de présentation de l'information financière a été évaluée comme suit :

- a) Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, conformément au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers comptabilisation et évaluation ». Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif sont évalués au cours acheteur publié par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Les placements détenus incluent des actions, des bons de souscription cotés en bourse, des billets à court terme, des bons du Trésor, des obligations et d'autres instruments de créance.
- b) Lorsqu'aucun cours acheteur n'est disponible, les titres détenus sont évalués au dernier cours vendeur. Les titres détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués selon des techniques et des critères établis par le gérant. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gérant, les cours du marché ne sont pas faciles à obtenir est déterminée par celui-ci conformément aux méthodes énoncées au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. La juste valeur de certains titres est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation fondés en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables.



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec le cours de titres comparables ou similaires, l'obtention de renseignements liés aux évaluations auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques concernant un placement et le recours à d'autres indicateurs de valeur disponibles. Ces valeurs sont évaluées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimée des titres et des intérêts susmentionnés peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. Le risque de crédit perçu de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée jusqu'à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres. Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, aucun titre ne nécessitait d'estimation à partir d'hypothèses.

Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement exige que tous les fonds d'investissement calculent la valeur liquidative pour toutes autres fins que la présentation des états financiers en accord avec l'article 14.2, dont certains aspects diffèrent des dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. Les PCGR du Canada exigent que la juste valeur des instruments financiers inscrits sur une bourse reconnue soit déterminée par leur dernier cours acheteur pour les positions acheteur et par leur dernier cours vendeur pour les positions vendeur, alors que le Règlement 81-106 retient le cours de clôture ou le dernier prix de vente. Cela crée une différence entre la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 et la valeur de l'actif net calculée selon les PCGR du Canada. Un rapprochement entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part en fin de période est fourni dans la note 8.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements très liquides dont les échéances sont d'au plus 90 jours.

Autres actifs et passifs

Aux fins du classement prévu au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir à l'égard des titres émis, les montants à recevoir de courtiers, du gérant et d'autres fonds, ainsi que les autres actifs nets sont désignés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. De même, les montants à payer aux courtiers, l'emprunt à payer, les charges à payer et les autres passifs sont désignés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Frais d'opérations

Les frais d'opérations, tels que les commissions de courtage, engagés par le Fonds à l'achat et à la vente de titres sont comptabilisés en charges, conformément au chapitre 3855 et figurent à l'état des résultats de la période durant laquelle ils sont engagés.

Opérations de placement et constatation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de négociation. Le coût des placements, qui représente le montant payé pour chaque titre, est calculé selon le coût moyen, sans tenir compte des frais d'opération. Les gains réalisés ou les pertes subies à la vente de placements et la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements sont calculés selon le coût moyen.

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende.

Les distributions reçues de fiducies de revenu sont comptabilisées à titre de revenus, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon la meilleure information dont dispose le gérant. Étant donné la nature de ces placements, la répartition réelle dans une catégorie ou une autre peut être différente de cette information. Les distributions des fiducies de placement qui sont traitées comme un remboursement de capital réduisent le coût moyen de la fiducie de placement sous-jacente. Les distributions reçues de fonds communs de placement sont comptabilisées sous la même forme que celle des fonds sous-jacents.



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

Conversion des devises

Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou pertes de change réalisés ou non réalisés sur des placements sont inclus dans l'état des résultats, aux postes « Gain réalisé / (perte) à la vente de placements » et « Plus-value / (moins-value) non réalisée des placements », respectivement. Les gains ou pertes de change réalisés ou non réalisés sur des actifs, passifs et revenus, autres que des placements libellés en devises, sont inclus dans l'état des résultats, au poste « Gain / (perte) de change net réalisé et non réalisé ».

Les éléments d'actif et de passif figurant à l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Évaluation des titres

La valeur liquidative à une date donnée correspond à la valeur globale de l'actif du Fonds moins la valeur globale du passif du Fonds, exprimée en dollars canadiens au taux de change applicable à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part seront calculées à 16 h (heure de Toronto) ou à toute heure que le gérant ou son placeur pour compte juge appropriée, chaque jour ouvrable. Chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte constitue une « date d'évaluation ».

Augmentation / (diminution) de l'actif net liée aux activités par part

Le poste « Augmentation / (diminution) de l'actif net liée aux activités par part » dans l'état des résultats représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période visée.

Juste valeur des instruments financiers

Aucun changement significatif n'est apparu dans la composition des niveaux d'instruments financiers du Fonds entre le 30 juin 2012 et le 31 décembre 2011. Veuillez vous reporter à la classification à trois niveaux selon la juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds dans les états financiers annuels audités au 31 décembre 2011.

Le Fonds ne détenait aucun titre relevant du niveau 3 au 30 juin 2012 ou au 31 décembre 2011 et il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 pendant les périodes closes les 30 juin 2012 et 31 décembre 2011.

Passage aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Comme l'a confirmé le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC »), la plupart des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public ont adopté l'ensemble des IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») le 1^{er} janvier 2011. Néanmoins, l'IASB avait initialement autorisé la plupart des fonds d'investissement à reporter l'adoption des IFRS aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Lors de sa réunion du 12 décembre 2011, le CNC a décidé de reporter à 2014 l'adoption obligatoire des IFRS pour les sociétés de placement et fonds distincts des entreprises d'assurance vie. En conséquence, le Fonds adoptera les IFRS pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 et présentera ses états financiers selon celles-ci, notamment en ce qui a trait aux informations financières comparatives pour la période intermédiaire close au 30 juin 2014. La direction a surveillé les étapes importantes du programme de passage aux IFRS et a évalué ses effets potentiels sur les décisions de mise en place, les contrôles internes, les systèmes d'information et la formation.

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13 (Évaluation à la juste valeur) qui établit pour les IFRS une source unique d'indications pour les évaluations à la juste valeur et introduit de nouvelles exigences entourant les informations à fournir sur l'évaluation à la juste valeur. La norme s'applique uniquement lorsque d'autres normes IFRS imposent ou permettent l'évaluation à la juste valeur.



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

Si un élément de l'actif ou du passif mesuré à la juste valeur dispose d'un cours acheteur et d'un cours vendeur, l'évaluation doit se trouver dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur. L'utilisation de la moyenne des cours acheteur et vendeur ou d'autres conventions d'établissement des prix que les participants au marché utilisent comme moyen pratique d'évaluer la juste valeur à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur est permise. Cela pourrait éliminer la différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part aux états financiers des périodes visées.

Selon la dernière évaluation des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS effectuée par la direction, la valeur liquidative ou l'actif net par part des séries ne devraient subir aucun changement, à l'exception des effets attribuables à l'IFRS 13 décrits ci-dessus. La direction a par ailleurs déterminé que les effets des IFRS sur les états financiers seraient limités aux informations à fournir et à de potentielles modifications de présentation, notamment au niveau des capitaux propres. Néanmoins, ces conclusions pourraient évoluer à mesure que nous finalisons notre évaluation de ces possibles différences et que de nouvelles normes sont émises par l'IASB d'ici l'adoption des IFRS par le Fonds.

3. CAPITAUX PROPRES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts de fiducie cessibles d'une catégorie, chacune représentant une participation indivise et égale dans l'actif net du Fonds. Sauf pour ce qui est prévu dans la déclaration de fiducie, toutes les parts de fiducie comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part de fiducie donne droit à un vote à toutes les assemblées de porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds.

Les parts suivantes ont été émises et rachetées pendant les périodes indiquées :

	Parts en circulation	Bons de souscription en circulation
Total des titres en circulation au 31 décembre 2010	3 007 822	3 028 322
Parts émises sur exercice des bons de souscription	1 067 227	-
Parts annulées	(129 450)	
Bons de souscription annulés		(36 000)
Bons de souscription exercés		(1 067 227)
Bons de souscription expirés		(1 925 095)
Total des titres en circulation au 31 décembre 2011	3 945 599	-
Parts annulées	(1 145 982)	-
Total des titres en circulation au 20 juin 2012 (date de conversion)	2 799 617	



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

	Parts en circulation		
	Série R	Série A	Série F
Total des titres en circulation au 20 juin 2012 (après la conversion)	2 799 617	-	-
Souscriptions	6 105	11 176	-
Souscriptions (réinvestissement des distributions)	13 497	47	-
Titres rachetés	(220 439)	-	-
Transferts entre les séries	-	-	-
Total des titres en circulation au 30 juin 2012	2 598 780	11 223	-

Titres rachetés

En conformité avec le prospectus du Fonds, en plus des droits de rachat mensuel, le 1 er juin 2012, des parts pourront être remises au rachat à la valeur liquidative unitaire, moyennant l'observation de la période d'avis de rachat exigé, et le porteur de parts en recevra le paiement au plus tard le 15 jour ouvrable du mois suivant. Les porteurs de parts ont fait racheter 1 145 982 parts pour 14 831 643 \$, à la date du premier rachat à la valeur liquidative, à 11,80 \$ la part. Les porteurs de parts ont reçu un paiement au plus tard le 7 juin 2012.

Après le jour de conversion, les parts peuvent être rachetées à la valeur liquidative par part durant tout jour ouvrable

Distributions

Pendant qu'il était côté, le Fonds a déclaré des distributions en trésorerie mensuelles aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois et les a versées au plus tard le 15° jour du mois suivant. Depuis la date de conversion, les distributions mensuelles aux porteurs de parts sont déclarées et versées aux porteurs de parts inscrits à la date d'évaluation précédant la fin du mois et automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds à la fin du mois, sauf pour les porteurs de parts ayant expressément demandé un versement en espèces. Le total des distributions s'est élevé à 0,42 \$ par part (0,07 \$ par part par mois) pour la période close le 30 juin 2012 (0,42 \$ en 2011).

Distributions versées pendant les périodes	30 juin 2012	30 juin 2011
Série R	1 562 745 \$	1 253 027 \$
Série A	673	S. O.
Série F	S. O.	s. o.

4. CHARGES

Frais de gestion et frais de service

Harvest Portfolios Group Inc. est le gérant du Fonds et il lui incombe de gérer ou de faire gérer l'ensemble des activités et des opérations du Fonds. Le gérant fait appel à Avenue Investment Management Inc.(« Avenue » ou « le gestionnaire des placements ») pour fournir au Fonds des services de gestion des placements et paie à Avenue ses services de conseils, à même les frais qu'il reçoit du Fonds, lesquels sont calculés sur la base de l'actif net du Fonds.

Chaque série de parts verse au gérant des frais de gestion annuels basés sur un pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne de l'actif du Fonds correspondant à cette série (les « Frais de gestion »).



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

Le gérant peut verser aux courtiers des frais de service prélevés sur les frais de gestion des parts des séries A et R pour les services permanents qu'ils fournissent aux épargnants y compris les conseils en placement et la mise à disposition de relevés de compte et de bulletins. En général, les frais de service, et taxes le cas échéant, sont payables à chaque courtier trimestriellement à terme échu et sont basés sur le total de l'actif investi pendant le trimestre dans chaque série de parts du Fonds par tous les clients de ce courtier. Le gérant peut changer ou annuler les frais de service en tout temps.

Les frais diffèrent selon les séries de parts du Fonds, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Série du Fonds	Frais de gestion annuels	Frais de service au courtier	Frais totaux
A	1,25 %	1,25 %	2,50 %
F	1,25 %	0,00 %	1,25 %
R	1,25 %	1,00 %	2,25 %

Autres charges

Le Fonds est responsable de toutes les dépenses liées à son activité et à la conduite de ses affaires, notamment les frais juridiques et d'audit, les intérêts, taxes, autres coûts administratifs liés au rachat des titres, aux rapports financiers et aux autres communications, en conformité avec les lois, règlements et politiques en vigueur.

Chaque série de parts est responsable de ses frais d'exploitation directs et d'une quote-part des dépenses d'exploitation communes à toutes les séries de parts du Fonds. Les frais directs comprennent notamment les droits de dépôt et le coût des services aux porteurs de parts. Le gérant pourrait, dans certains cas, absorber une portion des dépenses d'exploitation du Fonds ou cesser de le faire sans avis préalable aux porteurs de parts.

Le Fonds remboursera au gérant tous les frais et les charges raisonnables que celui-ci a engagés pour rendre des services exceptionnels au nom du Fonds et en lien avec les tâches dont il doit s'acquitter dans le cadre de ses activités. Ces charges comprennent notamment les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, les frais liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, un montant raisonnable pour les salaires, les avantages sociaux et frais de conseils, le coût des administrateurs indépendants du gérant et d'autres frais d'administration liés au placement continu et à d'autres obligations. Ces dépenses se sont élevées à 81 304 \$ pour la période close le 30 juin 2012 (76 193 \$ en 2011) et sont incluses dans les coûts des communications aux porteurs qui figurent dans l'état des résultats.

5. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs de placement

Les objectifs de placement du Fonds pour les porteurs de parts sont les suivants :

- i. Procurer des distributions mensuelles; et
- ii. Optimiser le rendement total.

Afin d'atteindre ses objectifs de placement, le Fonds sera investi dans un portefeuille géré de façon dynamique, composé principalement de titres d'émetteurs bancaires, d'autres émetteurs financiers et d'émetteurs immobiliers.

Stratégie de placement

Le gestionnaire des placements utilisera une analyse descendante macroéconomique pour évaluer et dénicher les sociétés les plus attrayantes ainsi que le type de titres dans les secteurs mentionnés ci-dessus. Il aura également recours à une analyse fondamentale ascendante basée sur la valeur, afin d'identifier les émetteurs présentant des actifs de qualité, une excellente santé financière et des flux de trésorerie attrayants. De façon générale, chaque société ou placement détenu



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

dans le portefeuille présente un historique de dividendes réguliers et offre un rendement qui contribuera à l'atteinte des objectifs du Fonds. Le gestionnaire des placements privilégiera l'acquisition de titres qui semblent posséder des flux de trésorerie disponibles et qui ne reporteront pas le paiement des futurs dividendes ou intérêts. Le gestionnaire des placements se concentrera sur les émetteurs qui semblent procurer des niveaux élevés de revenu, un potentiel d'appréciation du capital et le rendement total le plus attrayant compte tenu du risque.

Autres risques de prix

Les autres risques de prix proviennent de la fluctuation des cours boursiers et de leurs effets sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. La situation du marché des actions, plutôt que le rendement individuel de chaque société, peut avoir une incidence sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds. La conjoncture économique et financière générale influe sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres.

Au 30 juin 2012, 93,3 % des placements en portefeuille du Fonds (106,8 % en 2011) se négociaient sur des marchés boursiers. Si les cours des actions avaient augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, l'actif net à la fin de la période aurait augmenté ou diminué d'environ 1 591 301 \$ (2 619 026 \$ en 2011), tous les autres facteurs étant constants.

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

Risque de change

Le risque de change provient de la fluctuation de la valeur d'un placement libellé dans une autre devise que celle du Fonds en raison de la variation des taux de change. Lorsqu'un Fonds achète un placement libellé en devise et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question est défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de change. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les dérivés et le principal (notionnel) des contrats à terme, le cas échéant).

	Au 30 juin 2012		Au 31 déce	embre 2011
Devise	Exposition*	en % de l'actif net	Exposition*	en % de l'actif net
Dollars américains	5 487 843 \$	16,1	7 530 205 \$	15,4

^{*}En dollars canadiens

Au 30 juin 2012, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux autres monnaies, tous les autres facteurs étant constants, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ 274 392 \$ (376 510 \$ en 2011), soit 0,8 % de l'actif net (0,8 % en 2010). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient de la possibilité qu'une variation des taux d'intérêt affecte la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Un fonds qui investit dans des titres à revenu fixe, notamment des obligations et des instruments du marché monétaire, est sensible aux variations des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de ces instruments monte.



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

En outre, les titres à revenu fixe à longue échéance sont habituellement plus sensibles aux variations des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt variaient de 1,0 %, l'augmentation (ou la diminution) des intérêts gagnés par le Fonds serait de 18 131 \$ (24 981 \$ en 2011).

Un fonds ayant un passif portant intérêt est exposé aux risques associés aux effets des fluctuations de taux d'intérêt sur ses flux de trésorerie. Aux 30 juin 2012, le Fonds n'avait aucun passif portant intérêt.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt en fonction de la durée jusqu'à l'échéance ou de la modification contractuelle des taux, pour les périodes terminées au 30 juin 2012 et 31 décembre 2011.

Instruments de créance : 30 juin 2012	Juste valeur (\$)	En % de l'actif net
De un à trois ans	1 072 800	3,1
De trois à cinq ans	740 250	2,2
Plus de cinq ans	-	-
Total	1 813 050	5,3

Instruments de créance : 31 décembre 2011	Juste valeur (\$)	En % de l'actif net
De un à trois ans	-	-
3 à 5 ans	1 458 127	3,0
Plus de cinq ans	1 040 000	2,1
Total	2 498 127	5,1

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme la possibilité qu'un fonds ne soit pas en mesure d'effectuer ses règlements ou de s'acquitter de ses obligations à temps ou à un prix raisonnable.

Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés activement sur des marchés publics et peuvent être facilement cédés pour obtenir des liquidités.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des passifs financiers du Fonds classés en fonction de leur échéance contractuelle à la date de clôture de la période. Les montants figurant dans le tableau correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes à payer dans les 12 mois correspondent à leur valeur comptable, l'effet de l'actualisation n'étant pas important.

Au 30 juin 2012	Moins d'un mois	1 à 3 mois	Aucune échéance indiquée
Montants à payer à l'égard des titres achetés	1 987 718 \$	-	
Distributions à payer	4 965 \$	=	-
Total des passifs financiers	1 992 683 \$	-	_



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

Au 31 décembre 2011	Moins d'un mois	1 à 3 mois	Aucune échéance indiquée
Facilité de prêt	-	8 500 000 \$	-
Distributions à payer	276 192 \$	-	-
Total des passifs financiers	276 192 \$	8 500 000 \$	-

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement conclu avec le Fonds. Le Fonds est exposé au risque de crédit dans ses négociations de titres cotés. Le Fonds réduit au minimum la concentration du risque de crédit en négociant avec un grand nombre de courtiers et de contreparties sur des bourses reconnues et réputées. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car toutes les transactions sont réglées et payées à la livraison, par l'intermédiaire de courtiers approuvés.

Le risque de crédit du Fonds est important surtout dans ses placements dans des instruments de créance à revenu fixe. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. Le risque est en grande partie atténué par les normes élevées de qualité utilisées pour sélectionner les placements dans des sociétés. Des analyses de solvabilité continues sont réalisées sur tous les titres du Fonds, et le niveau de risque est réduit au minimum grâce à une diversification minutieuse parmi les secteurs d'activité et les émetteurs. Le risque de crédit maximum de ces placements correspond à leur juste valeur au 30 juin 2012.

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, le Fonds était investi dans des titres de créance assortis des notations suivantes :

30 juin 2012 Titres de créance par notation*	% du total des instruments de créance	En % de l'actif net
A+	-	=
A-	-	-
CCC	59,2	3,1
Non cotés	40,8	2,2
Total	100,0	5,3

31 décembre 2011 Titres de créance par notation*	% du total des instruments de créance	En % de l'actif net
A+	-	-
BB-	58,4	3,0
Non cotés	41,6	2,1
Total	100,0	5,1

^{*} À l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie; les notations sont obtenues auprès de Standard & Poor's, Moody's ou DBRS. Lorsqu'il y a plus d'une notation pour un même titre, la notation la plus basse est retenue.

6. COMMISSIONS DE COURTAGE

Les commissions de courtage payées à certains courtiers peuvent couvrir, en plus du coût des services de courtage liés aux opérations sur titres, des services d'analyse de placements fournis au gestionnaire des placements.

Les commissions versées aux courtiers pour les périodes closes les 30 juin 2012 et 31 décembre 2011 ne comprennent pas de services d'analyse de placements.



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est qualifié de fiducie de fonds commun de placement selon les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le Fonds est imposable sur ses bénéfices, y compris les gains en capital nets réalisés qui ne sont ni payés ni payables aux porteurs de parts. Il est prévu que le Fonds verse la totalité de son bénéfice net et un montant suffisant des gains en capital nets réalisés afin de ne pas devoir payer d'impôts sur les bénéfices.

Le montant de gains en capital nets réalisés disponible pour distribution est diminué du montant de gains en capital nets qui ne seront pas répartis par le Fonds. Cela est effectué afin de permettre au Fonds d'utiliser pleinement tous les crédits d'impôt que permet d'obtenir l'application de la formule de remboursement des gains en capital attribuables aux rachats effectués durant l'année. Dans certaines circonstances, le Fonds pourrait distribuer des remboursements de capital. Un remboursement de capital est imposable, mais diminue généralement le coût ajusté des parts.

Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement sur une durée indéfinie afin de réduire les gains en capital réalisés dans le futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être appliquées au bénéfice imposable futur.

Pour son année d'imposition 2011, le Fonds n'a enregistré aucune perte fiscale.

Taxe de vente harmonisée

Depuis le 1er juillet 2010, certaines provinces ont harmonisé leur taxe de vente provinciale (« TVP ») avec la taxe sur les produits et services (« TPS ») fédérale. Comme le gérant est résidant de l'Ontario, les frais payés par le Fonds sont assujettis à la TVH à 13 %. La TVH est calculée selon la résidence des porteurs de parts du Fonds à des moments précis, et non selon la localisation physique du gérant. Un remboursement du taux combiné est demandé auprès de l'Agence du revenu du Canada, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes. Tout remboursement reçu est appliqué aux futurs montants de TVH exigible.

8. VALEUR LIQUIDATIVE ET ACTIF NET

La valeur liquidative par part calculée pour les opérations avec les porteurs de parts (c.-à-d. les achats, les transferts et les rachats) et l'actif net par part calculé conformément aux dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Par part (en \$)	Valeur liquidative (\$)	Actif net (\$)
Au 30 juin 2012		
Série R	13,10 \$	13,07 \$
Série A	13,09 \$	13,06 \$
Série F	s. o.	s. o.
Au 31 décembre 2011 – série R	12,46 \$	12,43 \$

9. FACILITÉ DE PRÊT

Le Fonds avait conclu une facilité de prêt avec une banque à charte canadienne. Le prêt permettait au Fonds de disposer de liquidités pour effectuer des placements, conformément à ses objectifs et restrictions en matière de placement, et de mettre en gage ses actifs en garantie des emprunts. La facilité de prêt a été remboursée en totalité et soldée le 18 mai 2012, antérieurement à la date de conversion.

Les intérêts initiaux payés sur l'utilisation ou le renouvellement de l'acceptation bancaire sont reportés et amortis sur la durée de celle-ci, qui venait à échéance le 18 mai 2012. La partie non amortie des intérêts reportés est incluse au poste « Intérêts payés d'avance – Facilité de prêt » de l'état de la situation financière. Pour les périodes closes les 30 juin 2012 et 31 décembre 2011, le Fonds a comptabilisé des intérêts débiteurs de 93 690 \$ et 276 956 \$, respectivement.

